

**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 NOVEMBRE 2019 A 20 H 30**

**Présents :** DESCOSSY Marcel, GALAN Bruno, ROCA Jean, OCAMPO Renée, CHEMIN Claude-Alexandra, ABULI Pierre, RIBES Florence, BEAUSAERT Belinda, BERTRAND Huguette, BONAFE Nadine, FARRIOL Céline, FAURE Isabelle, JONQUERES D'ORIOLA Jean, MUNOZ Michel, NARGIEU Lydie, PONSI Antoine, RAMONET Pascal, ROLLAND Martine, SOULHOL Claude

**Absents excusés :** CHARLES Olivier, GALLINAT Alain, SCHWERTZ Nathalie, VUILLEMIN Renaud

**Procuration :** PONSI Antoine pour VUILLEMIN Renaud

**Secrétaire de séance :** RAMONET Pascal

A la demande de M. SOULHOL, une minute de silence est respectée en l'honneur des 13 militaires français tués au Mali.

La séance est ouverte par M. Marcel DESCOSSY, Maire de Palau-Del-Vidre.

**I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2019.

**Vote à l'unanimité.**

**II – Décision Municipale :**

Dans le cadre de sa délégation relative à la passation des marchés dont le montant n'excède pas 25 000 € HT, M. le Maire a conclu un marché avec l'entreprise Francis PULL, concernant les travaux de réfection du Chemin du Lac, pour un montant TTC de 16 732.80 €.

**III – Décision modificative n°3 au budget primitif 2019 :**

M. le Maire propose la décision modificative n°3, en section d'investissement, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>					
	Diminution			Augmentation		
	Article	Prog.	Montant	Art/Chap	Prog.	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2313</b>	<b>235</b>	<b>200 €</b>	<b>165</b>		<b>200 €</b>
				<b>21534/041</b>		<b>41 731.31 €</b>
				<b>2313/041</b>		<b>22 034.22 €</b>
	<b>RECETTES</b>					
	Diminution			Augmentation		
	Article	Prog.	Montant	Art/Chap	Prog.	Montant
			<b>238/041</b>		<b>41 731.31 €</b>	
			<b>238/041</b>		<b>22 034.22 €</b>	

**Voté à l'unanimité.**

#### **IV – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre : construction d'une halle sportive :**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 5 février 2019, le choix s'est porté sur M. Philippe POUS, architecte, comme maître d'œuvre pour la construction d'une halle sportive, dont le marché s'élevait à 99 000 € HT, soit 118 800 € TTC.

Les panneaux photovoltaïques rajoutés sur la toiture, ont une incidence financière sur le marché initial, d'où une augmentation de 11.8 % qui fait l'objet du présent avenant n° 1. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à 110 700 € HT, soit 132 840 € TTC.

Mme NARGIEU indique que, concernant le photovoltaïque, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région et de l'ADEME.

**Voté à l'unanimité.**

#### **V – Subventions aux écoles :**

M. le Maire informe l'assemblée que les directrices des écoles maternelle et élémentaire ont formulé plusieurs demandes de subventions :

- Ecole maternelle : 340 € pour l'organisation de la kermesse
- Ecole élémentaire : 340 € pour l'organisation de la kermesse, ainsi que la prise en charge d'une classe verte (54 élèves) et d'une classe de découverte (44 élèves), pour un montant de 4 900 €.

**Voté à l'unanimité.**

#### **VI – Convention de mise en esthétique avec le SYDEEL : Chemin de Perpignan – Phase 2 :**

M. le Maire rappelle que la Commune souhaite réaliser des travaux coordonnés de mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques « Chemin de Perpignan – Phase 2 » avec le SYDEEL 66.

Il soumet à l'assemblée la convention désignant le SYDEEL 66 en qualité de maître d'ouvrage et coordinateur unique de l'opération, dont le montant est estimé à 91 612.80 € TTC, dont 58 548.10 € correspondent à la participation de la Commune.

**Voté à l'unanimité.**

#### **VII – Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : convention avec les services de l'Etat :**

Dans le cadre de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, M. le Maire propose de conclure une convention avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales ; cette télétransmission se fera via le dispositif BLES (BL Echanges sécurisés) de la Sté Berger Levrault.

**Voté à l'unanimité.**

### **VIII – Avenant au contrat de prévoyance collective avec la MNT :**

M. le Maire rappelle le contrat souscrit auprès de la MNT « MNT Maintien de salaire » afin de protéger les agents de la collectivité en cas d'arrêt de travail prolongé.

Le changement des conditions générales et la modification du taux de cotisation qui passera à 4.07 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020, font l'objet du présent avenant.

**Voté à l'unanimité.**

### **IX – Bail appartement Place Dr Parahy : modification dénomination du preneur :**

Il est nécessaire de modifier dans le bail la dénomination du preneur qui est désormais Mme VERHAMME Sylvie.

**Voté à l'unanimité.**

### **X – Bail appartement Place de la République :**

M. le Maire propose de louer l'appartement communal, 5 Place de la République (2<sup>ème</sup> étage) à M. Valentin PARDO, pour un loyer de 335 € / mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Voté à l'unanimité.**

### **XI – Convention OPAH avec la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris :**

Monsieur le Maire rappelle que les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- lutte contre l'habitat indigne,
- lutte contre la précarité énergétique,
- maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et/ou handicapées
- aide pour accession à la propriété dans les centres anciens.

La convention transmise par la CCACVI, qu'il convient d'approuver, reprend les objectifs susnommés.

**Voté à l'unanimité.**

### **XII – Commande à la Pépinière Départementale :**

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de passer commande d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale afin d'embellir les espaces publics : Chemin de Batipalmes, Entrée de ville côté Elne, le Lac.

**Voté à l'unanimité.**

### **XIII – Motion pour le maintien du réseau Finances Publiques des P.O :**

Suite à la démarche de la Direction Générale des Finances Publiques visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations, le Conseil Municipal demande au

Gouvernement et aux autorités DGFIP, le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

Il demande également que la Trésorerie soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

**Voté à l'unanimité.**

La séance est levée à 20 h 55

PRESENTS

DESCOSSY Marcel

GALAN Bruno

ROCA Jean

OCAMPO Renée

CHEMIN Claude-Alexandra

ABULI Pierre

RIBES Florence

BEAUSAERT Belinda

BERTRAND Huguette

BONAFE Nadine

FARRIOL Céline

FAURE Isabelle

JONQUERES D'ORIOLA Jean

MUNOZ Michel

NARGIEU Lydie

PONSI Antoine

RAMONET Pascal

ROLLAND Martine

SOULHOL Claude